



allo|diagnostic

## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

Article R1334-10 à 12 du Code de la Santé publique – Arrêté du 25 avril 2006

**Bien immobilier expertisé :** Village  
65370 SOST

Lot(s) : Demandé - Non communiqué à ce jour  
Références Cadastres : Demandé - Non communiqué à ce jour  
Appartenant à : Madame RIBIÈRE  
4 Chemin de Mallaurens  
82100 CASTELSARRASIN  
Expertise demandée par : (propriétaire)

Expertise demandée le : 09/06/2009  
Visite effectuée le : 16/06/2009  
Expert : Yannick Loubeau

### Liste des pièces visitées

**Rez-de-chaussée :** pièce principale  
**1er étage :** Mezzanine  
**2ème étage :** Combles  
**Annexes :** Bergerie  
**Extérieur :** Extérieur

**Immeuble ou parties d'immeuble non visitées et justification :** Néant

Champ de la mission : CREP en partie privatives (avant vente)  
Parties privatives occupées : Non  
Appareil à fluorescence X utilisé : Nilton - XI 300 n° 3110 (source n° FR0235 - 109 Cd - 370 MBq au 01/04/2007)

### CONCLUSIONS :

IL N'A PAS ÉTÉ REPERÉ DE REVÊTEMENTS CONTENANT DU PLOMB DANS LE BIEN VISITÉ  
(Nombre d'unités de diagnostic : 13 ; répartition : classe 0 : 100% ; classe 1 : 0% ; classe 2 : 0% ; classe 3 : 0%)

**IL N'A PAS ÉTÉ REPERÉ DE FACTEURS DE DÉGRADATION DU BATI DANS LE BIEN VISITÉ**

**Note :** - Seules les parties ou pièces mentionnées explicitement plus haut ont été visitées.

- Les indications concernant le bien (constitution, situation, référence cadastrales, n° des lots, propriétaire...) nous ont été communiquées oralement par le mandataire, propriétaire, agence ou étude notariale.
- Ce constat sera nul de plein droit, quel que soit le bénéficiaire, si l'acquéreur procède à des interventions ou modifications substantielles de nature à modifier le constat établi.
- Pour la réalisation de cette expertise, la société Allo Diagnostic n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).

S'il a été repéré des revêtements comportant du plomb, ce rapport est utilisable un an (pour une vente) ou six ans (pour une location) ;  
S'il n'a pas été repéré de revêtements comportant du plomb, il est utilisable sans limitation de durée (loi 2004-806 du 9 août 2004)

Edité à Tarbes, le mardi 16/06/2009

Expert : Yannick Loubeau